

# Agreste Basse-

## Données Normandie

Une publication de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Vision statistique de l'occupation du territoire  
et son évolution récente à partir de l'enquête Teruti-Lucas

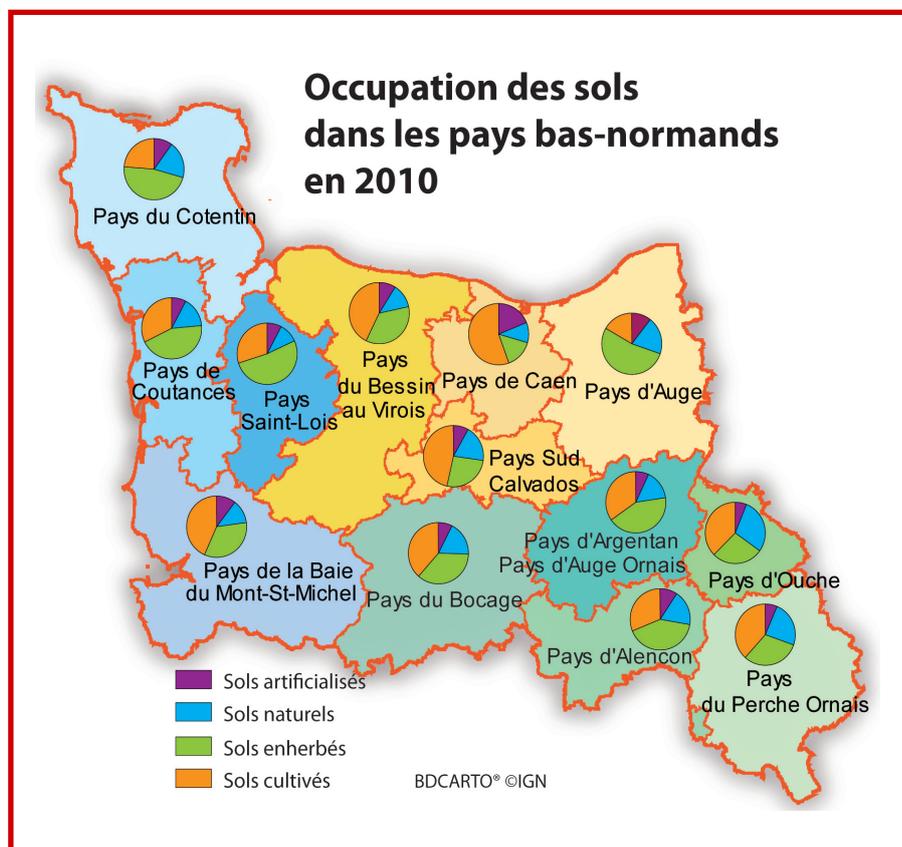
## Un territoire encore très nature malgré la gourmandise de l'urbanisation

*En dépit de la perte régulière de terres dédiées à l'activité agricole, les agriculteurs contrôlent encore l'essentiel du territoire bas-normand. Mais la nature des paysages se modifie quelque peu. Si les zones naturelles conservent leur espace, l'artificialisation liée à l'habitat, au cadre de vie et aux infrastructures gagne du terrain sur les sols agricoles. Pour faire face aux contraintes économiques liées à la culture et à l'élevage, l'agriculteur privilégie de plus en plus les terres cultivées aux surfaces toujours en herbe.*

Même si l'agriculture abandonne régulièrement du terrain, elle occupe une surface visible encore prépondérante sur le territoire bas-normand. C'est même la plus importante de l'Hexagone. En 2010, elle s'étend sur 78% du territoire régional contre 54% pour la France. Elle se compose d'espaces cultivés, de surfaces en herbe, de haies, de chemins et de bâtiments d'exploitations. La sylviculture couvre quant à elle 11% du territoire. L'habitat, les sports et les loisirs s'étendent comme en France sur 6 % du territoire bas-normand. Les activités liées aux activités humaines (transports, industrie et services) n'en utilisent que 3%. Les autres usages, tels que les eaux et zones humides, seulement 2%.

### Un espace agricole très convoité par l'urbanisation

Sols enherbés, cultivés, naturels ou artificialisés (cf page 4) : l'occupation des sols se modifie régulièrement au fil du temps. Depuis 2006, 113 000 hectares ont changé de nature sur le sol bas-normand, soit l'équivalent de 6% du territoire.



Source : Enquête-Lucas 2010 / SRISE Basse-Normandie

La Manche est le département où la modification d'occupation des sols est la plus notoire (9 % de la superficie du département). Dans le Calvados et l'Orne, ces changements se limitent à 5 %.

En 2010, l'espace artificialisé couvre 9,2 % du territoire contre 8,9 % en 2006. Cette progression (+4 %) est la plus forte croissance relative dans la région, en raison de l'essor des constructions de maisons individuelles et du développement des infrastructures routières. Cette artificialisation affecte surtout les sols agricoles car très peu de surfaces boisées sont concernées. En quatre ans, ce sont ainsi près de 7 000 ha de terres agricoles sur lesquelles on a bâti ou ensemencé de la pelouse. Depuis 2006, cette urbanisation a été deux fois plus forte dans la Manche (+ 6 %) que dans le Calvados et l'Orne.

La consommation d'espaces agricoles est particulièrement intense dans les zones à dominante rurale, qui rassemblent 70% du territoire bas-normand.

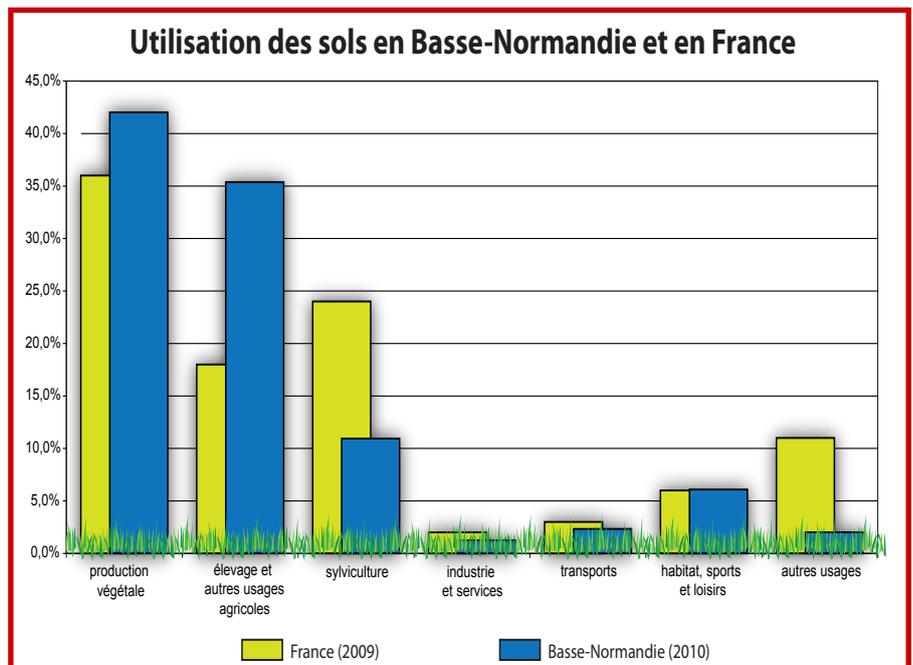
Les zones artificialisées se sont ainsi étendues de 5 % dans les zones rurales, mais aussi de 4 % dans les communes périurbaines. Elles progressent beaucoup moins dans les communes urbaines (2 %) ou déjà un tiers de l'espace est artificialisé. Sur les communes littorales, l'artificialisation est deux fois moins importante (16 %).

### Surface stabilisée pour les zones naturelles

En 2010, les sols considérés comme naturels couvrent 17 % du territoire régional. Les massifs bas-normands, dont 52 % issus de l'Orne, département le plus boisé du Grand Ouest, sont constitués essentiellement d'essences feuillues (81 %).

Cette forêt représente les deux tiers des espaces naturels et reste assez protégée de l'artificialisation comme du défrichage à des fins agricoles.

Les autres espaces naturels progressent davantage mais au total, l'ensemble des espaces naturels n'a gagné qu'un millier d'hectares entre 2006 et 2010. L'érosion du maillage bocager ainsi que la suppression de



Source : Enquête-Lucas 2010 / SRISE Basse-Normandie

chemin d'exploitation a été compensée par l'extension des surfaces forestières, notamment résineuses, voire par la plantation de peupleraies. La part de ces espaces naturels dans la superficie totale diffère peu entre les zones urbaines et rurales. Elle varie toutefois de 20 % en zone littorale, grâce à ses étendues de dunes et de plages, à 17% à l'intérieur des terres.

### Les terres labourées s'agrandissent

Entre 2006 et 2010, même si certaines parcelles de labour ont été artificialisées, les sols cultivés ont progressé de 4% sur le territoire bas-normand. Au total, 94 % des surfaces dédiées aux cultures de ventes et fourragères en 2006 le sont toujours

### Des systèmes culturels autour du blé et du maïs

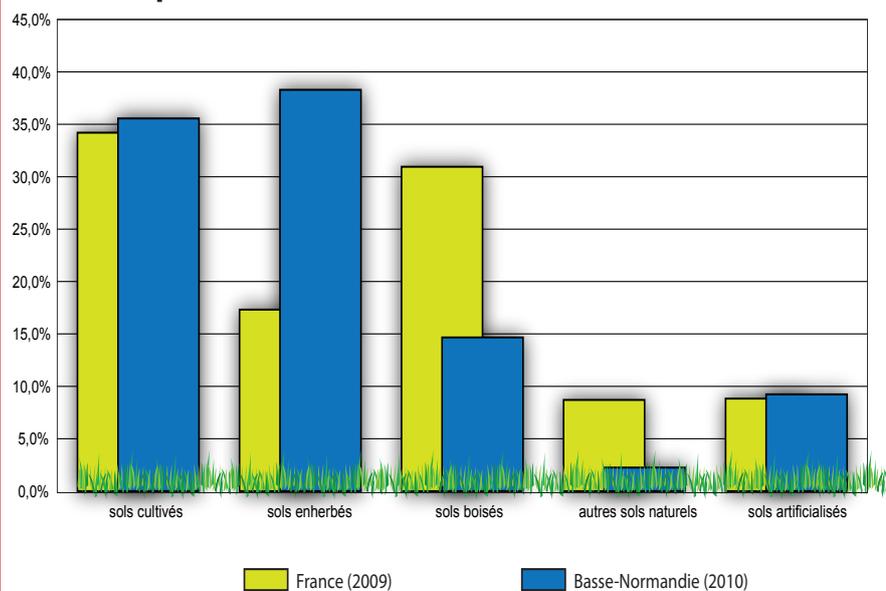
Entre 2006 et 2010, 570 000 ha de terres sont restées cultivées chaque année. Mais les assolements choisis par les agriculteurs ont bien souvent varié d'une année sur l'autre. Signe d'un lien étroit entre culture et élevage, les successions culturales avec maïs et céréale à paille, essentiellement à base de blé, se rencontrent fréquemment dans le paysage agricole bas-normand. Elles représentent ainsi 35% des parcelles de labour. Plus de quatre parcelles sur dix se situent dans les zones d'élevage du Calvados (Pays du Bessin au Virois), de la Manche (Pays du Cotentin, Pays Saint Lois et Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel) et de l'Orne (Pays du Bocage et Pays d'Argentan-Auge ornais).

Les céréales à paille entrant dans une rotation avec des plantes industrielles, voire monoculture céréalière ou industrielle, suivent avec 26% des parcelles. Deux pays atteignent un ratio proche de 60% (Pays d'Ouche et Pays Sud Calvados). Ce type de rotation concerne même la quasi-totalité du parcellaire du Pays de Caen.

Les parcelles alternant prairies temporaires (seules ou en association avec du maïs et autres cultures de ventes), représentent un quart des terres restées cultivées au cours des cinq dernières années. Elles se situent plus particulièrement dans la Manche (Pays de Coutances, Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et Pays Saint Lois).

Enfin, 15 % des parcelles associent du blé, du maïs et des cultures industrielles. Elles se répartissent équitablement sur la région.

## Occupation des sols en Basse-Normandie et en France



Source : Enquête-Lucas 2010 / SRISE Basse-Normandie

en 2010. Cet apport de surface a été largement favorisé par le retournement de nombreux herbages et par l'emprise libérée après l'arrachage des haies. Les terres labourées sont majoritaires dans l'espace périurbain où elles couvrent 40 % du territoire. Ce chiffre est très lié à l'imposante zone périurbaine au sein de la plaine de Caen. Même en zone urbaine, 22% du territoire est occupé par des labours. Dans ces deux espaces, la proportion de terres labourables s'est davantage accrue que dans les zones rurales. La zone littorale se distingue, quant à elle, par une forte présence de cultures légumières, douceur du climat oblige.

### L'herbe à l'état naturel recule

Les sols enherbés sont donc les seuls espaces à avoir perdu de la superficie.

Leur part dans le territoire bas-normand est passée de 40 % en 2006 à 38 % en 2010 et 91 % du territoire enherbé en 2006 l'est encore en 2010. Malgré tout, l'herbe à l'état naturel domine encore dans le paysage bas-normand. Elle couvre en moyenne 40% du territoire rural, mais seulement 26% du territoire urbain. Elle dépasse les 50% dans les régions naturelles du Pays d'Auge (53%) et même 60% dans le Cotentin.

À l'opposé, dans le Mortainais, le Pays d'Ouche et la Plaine de Caen, le ratio est inférieur à 30%. Durant les cinq dernières années, les hectares de prairies temporaires (au maximum de six récoltes en tant que telles) devenues naturelles par la suite, n'ont pas compensé les nombreux retournements de prairies destinées à assolier des cultures annuelles.

Plusieurs milliers d'hectares sont également passés de l'état de prairies naturelles à celui de jardins ou de pelouses rattachées à un habitat.

Si la Manche se distingue par une quasi-stabilité de ses sols enherbés, le recul est particulièrement fort dans le Calvados et l'Orne (-7%). En revanche, les prés-vergers disparaissent massivement dans les trois départements mais dans la majorité des cas, leur sol reste enherbé.

### Un territoire en mouvement

Ce transfert de sols enherbés vers des sols cultivés ainsi que l'artificialisation croissante des terres modifie donc sensiblement l'usage économique du territoire. Certes, l'usage agricole ne s'est érodé que de 1 % entre 2006 et 2010, mais c'est l'utilisation agricole des terres qui a varié ostensiblement.

Ainsi, corrélativement à la progression des sols cultivés, les terres destinées aux productions végétales, annuelles ou permanentes, ont progressé de 16 %, qu'elles soient utilisées à des fins humaines, animales ou industrielles. Inversement les espaces exclusivement réservés à l'élevage reculent de 15 %.

Après son extension progressive lors des décennies précédentes, l'activité sylvicole, issue des forêts naturelles et des plantations, ne s'est guère étendue au cours de ces quatre dernières années. En revanche, les autres usages liés au cadre de vie, aux infrastructures et à l'activité économique, consomment régulièrement du terrain avec 7% d'espace supplémentaire en quatre ans. ■

### Rotations plus longues pour le maïs

Sur cinq années de labours, chaque parcelle cultivée a porté en moyenne un peu plus de deux fois du blé (2,1). Cette fréquence d'assolement varie entre 1,7 dans le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et le Pays de Coutances à 2,4 dans le Pays de Caen et le Pays du Perche ornais. Très rares sont les parcelles qui ont porté du blé chaque année. En revanche, la monoculture est plus fréquente pour le maïs, notamment dans les zones d'élevage. Ainsi, entre 2006 et 2010, le maïs s'est succédé à lui-même dans une parcelle sur dix. La moyenne régionale est de 2,4 maïs semés en cinq ans mais dans trois pays manchois (Pays de Coutances, de la Baie du Mont-Saint-Michel et Saint-Lois), plus de trois maïs successifs sont fréquents. À l'inverse, le maïs est beaucoup moins prisé dans les Pays du Calvados et de l'Orne (moins de deux années maïs) où les grandes cultures dominent. Les colzas, intégrés majoritairement dans des rotations avec céréales voire maïs, ne sont cultivés en moyenne qu'1,2 année sur cinq. Les prairies temporaires bas-normandes sont plutôt ensemencées (près des deux tiers) avec des graminées pures (ray-grass, fétuque, dactyle, pures ou en association). Le restant à base de mélange de graminées et de légumineuses (trèfle) caractérise surtout les parcelles de longue durée. Ces prairies sont restées en place en moyenne 2,8 ans sur la période 2006-2010.

## Répartition du territoire en 2010 selon l'occupation du sol (nomenclature détaillée)

	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
sols bâtis	2%	2%	1%	2%
sols stabilisés	5%	5%	4%	5%
autres sols artificiels	4%	3%	2%	3%
<b>total sols artificialisés</b>	<b>11%</b>	<b>10%</b>	<b>7%</b>	<b>10%</b>
bois et forêts	9%	5%	14%	9%
bosquets, peupleraies	1%	2%	2%	2%
haies boisées	3%	5%	3%	4%
landes, friches	1%	2%	1%	1%
eaux, zones humides	1%	1%	0%	1%
sols nus, dunes, rochers	0%	1%	0%	0%
<b>total sols naturels</b>	<b>15%</b>	<b>16%</b>	<b>21%</b>	<b>17%</b>
prairies permanentes productives	31%	39%	32%	34%
prairies permanentes non productives	3%	3%	2%	2%
avec fruits à cidre	2%	1%	1%	1%
autres sols enherbés	1%	0%	0%	0%
<b>total sols enherbés</b>	<b>37%</b>	<b>42%</b>	<b>36%</b>	<b>37%</b>
céréales à paille	19%	8%	18%	15%
maïs	7%	17%	9%	11%
cultures industrielles	8%	1%	5%	5%
prairies temporaires	3%	6%	3%	4%
légumes, fleurs	0%	1%	0%	0%
sols nus	1%	0%	0%	0%
jardins	0%	0%	0%	0%
<b>total sols cultivés</b>	<b>37%</b>	<b>32%</b>	<b>36%</b>	<b>36%</b>

### Définitions des quatre types de sols

**Les sols artificialisés :** ils comprennent les sols bâtis, (clos et couverts tels qu'immeubles, maisons, bâtiments agricoles) ainsi que les sols enherbés (pelouses, espaces verts urbains) ainsi que certains sols nus (chantiers, terrains vagues, les sols revêtus ou stabilisés tels que les routes, autoroutes, voies ferrées, chemins forestiers et agricoles, places, stationnement, cours de ferme).

**Les sols enherbés :** prairies permanentes productives, peu productives, surfaces enherbées naturelles, pré-vergers cidricoles.

**Les sols cultivés :** cultures annuelles, prairies temporaires, jachères, jardins familiaux.

**Les sols naturels :** ils rassemblent les bois, les bosquets, les peupleraies, les haies et alignements d'arbres, landes et friches, dunes, plages, eaux intérieures et autres zones humides. source :

Source : AGRESTE- Enquête-Lucas 2010 SRISE Basse-Normandie

### Méthodologie de l'enquête Teruti-Lucas

Cette enquête est réalisée chaque année par les services régionaux de l'information statistique et économique (SRISE) du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche à partir d'un échantillon de photographies aériennes.

Elle permet de suivre l'évolution des différentes catégories d'occupation et l'usage du sol à partir d'un ensemble de points constituant un échantillon représentatif du territoire. L'échantillon bas-normand comprend 9 863 points (dans et hors Basse-Normandie) groupés en 994 grappes ou segments (les points en mer ont été exclus). Les segments (photos) sont éloignés de six kilomètres les uns des autres. Sur chaque segment, 10 points, alignés de 5 en 5, sont distants d'environ 300 mètres.

Les points sont observés chaque année sur le terrain par un enquêteur qui relève leur occupation et leur usage. L'occupation ou couvert est la couverture physique de la surface du point (sol bâti, cultivé, boisé, etc.). L'usage ou utilisation est la fonction socio-économique du point observé (production végétale, élevage, industrie, habitation, loisirs, etc.).

Un point Teruti-Lucas bas-normand représente approximativement une superficie de 180,5 ha avec 9 827 points observés réellement dans les limites régionales (surface de 17 740 km<sup>2</sup>).

Pour synthétiser les nombreuses catégories de la nomenclature de l'enquête, une agrégation en quatre postes (sols cultivés, sols en herbe, sols artificialisés, sols boisés) a été réalisée.

Chaque point étant affecté à une commune, des découpages spécifiques (département, 16 petites régions agricoles, 13 Pays définis par un projet commun formalisé sous forme de charte, zone littorale, zones urbaines ou rurale (pôle urbain, couronne périurbaine, couronne multipolarisée, espace à dominante rurale) peuvent ainsi être étudiés. Pour être représentative, l'unité statistique doit comporter au moins 300 points.



Agreste Basse-Normandie

N° 43 - janvier 2011 - 2,50 €

Directeur de la publication : François QUESNEL

Rédacteur en chef : Pascal CAPITAINE

Rédaction : Michel COURET

Composition, impression : SRISE

Dépôt Légal : à parution

ISSN : 1951-0411

www.agreste.agriculture.gouv.fr

http://draaf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr

Courriel : srise.draaf-basse-normandie@agriculture.gouv.fr

Agreste : la statistique agricole

© AGRESTE 2010

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Directeur : Yves GEFFROY

SERVICE REGIONAL DE L'INFORMATION

STATISTIQUE ET ECONOMIQUE

6, boulevard du Général Vanier - BP 95181

14070 CAEN CEDEX 5

Tél. : 02.31.24.97.43 - Fax : 02.31.24.97.00